

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER**

RÈGLEMENT 498-25 ÉTABLISSANT LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 479-24 sur les permis et certificats le 28 octobre 2024 et qu'il est entré en vigueur le 19 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4 du règlement 479-24 sur les permis et certificats stipule que le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est établi en vertu du règlement établissant les tarifs des différents services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter une grille de tarification pour les différents services du département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 13 janvier 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le présent règlement soit déposé comme suit :

ARTICLE 1

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement vise à fixer le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation du département d'urbanisme comme suit :

Permis de Lotissement		30.00 \$
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	Habitation de 3 logements et moins	150.00 \$
	Habitation de 4 logements et plus	50 \$ / logement
	Bâtiment commercial	200.00 \$
	Bâtiment industriel	
	Bâtiment institutionnel	
Bâtiment agricole et installation d'élevage		
Transformation, réparation, agrandissement et rénovation	plus de 10 000 \$	20.00 \$
	moins de 10 000 \$	50.00 \$
Ajout d'une unité d'habitation accessoire attachée		50.00 \$
Démolition		gratuit
Démolition bâtiment patrimonial		50.00 \$

Bâtiment et construction accessoire		
Abri d'auto attenant		25.00 \$
Abri de jardin		25.00 \$
Abri sommaire en zone agricole		25.00 \$
Balcon, patio, terrasse et galerie		25.00 \$
Bâtiment d'entreposage domestique (cabanon)		25.00 \$
Bâtiment accessoire – Usages autres que résidentiels		50.00 \$
Bâtiment accessoire – Fermette		25.00 \$
Garage privé attenant / intégré		50.00 \$
Garage privé détaché		50.00 \$
Kiosque – Vente saisonnière produits agricoles		25.00 \$
Pavillon multifonctionnel		25.00 \$
Piscine		25.00 \$
Serre domestique		25.00 \$
Terrasse saisonnière		25.00 \$
Unité d'habitation accessoire détachée		50.00 \$
Véranda / Solarium 3 saisons		25.00 \$
Rénovation bâtiment accessoire		25.00 \$
Démolition et déplacement bâtiment accessoire		gratuit
Aménagement de terrain et équipement accessoire		
Aménagement ou réaménagement d'un stationnement		25.00 \$
Antenne de télécommunication		25.00 \$
Clôture		25.00 \$
Muret		25.00 \$
Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)		50.00 \$
Installation septique	Nouvelle / Remplacement	50.00 \$
	Réparation	50.00 \$
Remblai	Importation de plus de 100 mètres cubes de matériel 50.00 \$ dépôt de garantie 1 000.00 \$ + 10.00 \$ le mètre cube importé	
Usages		
Changement d'usage		50.00 \$
Usage complémentaire à l'habitation		50.00 \$
Autres travaux et ouvrages		
Abattage d'arbres		gratuit
Enseigne		gratuit
Éolienne de plus de 25 mètres	1 000.00 \$ pour la première et 500.00 \$ par éolienne additionnelle	
Éolienne domestique (moins de 25 mètres)		50.00 \$
Lac artificiel (aménagement ou réaménagement)		100.00 \$
Ouvrages et travaux en milieu humide et zones écologiques		50.00 \$
Ouvrages et travaux sur la rive ou le littoral		50.00 \$
Ouvrages et travaux en plaine inondable		50.00 \$
Transport d'un bâtiment		100.00 \$
Utilisation d'une voie de circulation lors de travaux de construction		25.00 \$
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat		
50 % du tarif initial		

Demandes particulières		
Dérégulation mineure	Régularisation d'une situation existante	500.00 \$
	Nouveau projet	500.00 \$
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Analyse	Gratuit
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	Analyse	1 500.00 \$
Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Analyse, affiche et procédure de modification	2 000.00 \$
Modification à la réglementation d'urbanisme	Analyse	300.00 \$
	Modification	300.00 \$
	Tenue d'un référendum	300.00 \$

ARTICLE 3

Que le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

Résolution numéro 25-02-043

Lucien Thibault
Maire

Julie Roy
Directrice générale

Avis de motion : 13 janvier 2025
 Dépôt du projet de règlement : 13 janvier 2025
 Adoption du règlement : 10 février 2025
 Entrée en vigueur du règlement : 12 février 2025